## COMMUNIQUÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABIDJAN

Dans la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 octobre 2025, des individus ont tenté d'incendier la chambre de transfert de gaz de la Société FOXTROT, sise à Avagou, village situé à 9 km de Jacqueville.

Fort heureusement, cette tentative, qui aurait eu des conséquences incalculables si elle avait abouti, s'est soldée par un échec.

Le Procureur de la République observe que cet acte de terrorisme, d'une particulière gravité, s'ajoute aux nombreuses infractions commises depuis l'interdiction, par le Préfet d'Abidjan, de la marche projetée le 11 octobre 2025, par deux (02) formations politiques.

Depuis cette interdiction, certains partisans de ces formations politiques, constitués en attroupements armés ou non armés, ont perpétré, en divers endroits du territoire national, des actes de violence portant atteinte à la sécurité nationale, à l'autorité de l'Etat, diffusé de fausses informations et appelé à l'insurrection, à la haine et à la xénophobie.

Ces actes ont occasionné des assassinats, des vols à main armée, des extorsions de fonds, des destructions de biens publics et privés, des incendies de biens publics et privés ainsi que des atteintes graves à l'intégrité des personnes.

Grâce à la promptitude et à l'efficacité des forces de défense et de sécurité, de nombreux auteurs, complices et instigateurs de ces actes répréhensibles ont été interpellés ; certains ont été jugés et condamnés et d'autres, ayant commis des faits criminels, font l'objet d'une information judiciaire.

Le Procureur de la République, par ailleurs Directeur de la Section Antiterroriste du Tribunal de Première Instance d'Abidjan, tient à faire connaître à l'opinion nationale et internationale que de tels actes ne resteront pas impunis. Tous leurs auteurs, complices et commanditaires, quelle que soit leur qualité, seront recherchés, interpellés et jugés conformément aux dispositions légales.

C'est l'occasion pour le Procureur de la République d'adresser ses plus vives félicitations aux forces de défense et de sécurité dont le professionnalisme a permis de circonscrire les violences et d'éviter des dommages d'une plus grande ampleur.

Eait à Abidjan, le 24 octobre 2025

Le Procureur de la République

Magistrat Hors Hiérarchie